

**Ressources Humaines**

**REF : DRH2013037**

**Signataire : BC/CR/RD/SL**

Séance du Conseil Municipal du 27/06/2013

RAPPORTEUR :      Evelyne YONNET

**OBJET :      Personnel communal : Création de 32 Emplois d'avenir**

**EXPOSE :**

Par délibération en date du 21 février 2013, la municipalité a décidé de créer 50 emplois d'avenir. Le conseil municipal du 23 mai 2013 a adopté la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 et de ce fait de nombreux recrutements sont nécessaires afin d'offrir aux enfants un encadrement périscolaire de qualité.

Suite au travail sur le lissage horaire des personnels ATSEM et animateurs déjà au service de la ville, la ville doit effectuer de nouveaux recrutements. De ce fait, le recours aux emplois d'avenir est nécessaire pour 1/4 du besoin et ce besoin présente un double avantage : permettre aux animateurs qui n'auraient pas le BAFA de suivre une formation sur le mois d'août 2013 et de leur proposer un temps complet, limitant ainsi le volume de vacataires employés sur de courtes durées par ailleurs. Il résulte en effet des vacances courtes à la fois des situations qui peuvent être précaires pour les agents concernés et limitent pour la ville l'attractivité de ces postes qu'il est nécessaire de pourvoir en nombre dans un calendrier très contraint.

La ville souhaite la création de 25 emplois d'avenir d'animateurs en centre de loisirs maternels et 15 emplois spécifiques d'éducateurs territoriaux des activités physiques e sportives.

La ville souhaite ouvrir aux emplois d'avenir 82 postes en 2013 : 40 postes liés à la réforme des rythmes scolaires et 42 à des besoins autres (aides à la personne, animation, médiation sur l'espace public, agents techniques).

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la création de 32 postes d'emploi d'avenir

**Direction Générale des Ressources Humaines de l'Entretien et de la Restauration /  
Direction des Ressources Humaines**

**Ressources Humaines**

**REF : DRH2013037**

**Signataire : BC/CR/RD/SL**

**OBJET : Personnel communal : Création de 32 Emplois d'avenir**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi 2012.1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Vu les articles L 5134.110 à L 5134.127 du code du travail,

Vu les décrets 2012.1207, 2012.2010 et 2012.1211 pris en application de la loi du 26 octobre 2012 susvisée et précisant les critères d'éligibilité, le mode de fixation de l'aide de l'Etat et le contrôle de l'obligation en matière de formation du salarié,

Vu l'arrêté du ministre du travail, de l'emploi de la formation professionnelle et du dialogue social du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'état,

Vu le budget primitif 2013,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 18 juin 2013

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers"s'étant abstenus et le groupe "Gauche indépendante et citoyenne" ayant voté contre.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** la création de 32 postes emplois d'avenir,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants nécessaires à la conclusion des emplois d'avenir ainsi que les conventions de formation afférentes.

**SOLLICITE** la participation financière de l'Etat et de tout autre partenaire de ces dispositifs

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours : 602.64162.020

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 05/07/2013

Publié le 03/07/2013

Certifié exécutoire le : 05/07/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué